

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2019 à 20h00

## Président : M. CANDELIER

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, GUY, POURNY, CAPRON, PROCHWICZ, GAUDIERE, Mmes ISEBE, LEFEBVRE, HENNON.

Etaient absents excusés :

M DUSSART, excusé, ayant donné une procuration à M.CANDELIER.

Mme COURTEAUX, M RICHARD

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 05 juillet 2019

Date de la séance : 11 juillet 2019

Affiché le : 18 juillet 2019

## Ordre du Jour :

### I) Approbation du compte rendu du 30 avril 2019

M CAPRON fait remarquer à propos du point 4 des informations de Vers sur Selle que les rendez-vous pris pour l'installation des compteurs Linky n'étaient pas respectés par la société chargée de leur installation. Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### II) Délibérations :

#### Domaine du Château :

Ancien passage entre la rue Monet et la rue de l'église longeant la plaine de jeux (aboutissait dans le talus de la rue de l'église). Largeur 1,80 m.

Maintenant existe le trottoir de la rue Saint Rémy et l'accès entre cette rue et la plaine de jeux,

Pour répondre au souhait des riverains la Commune abandonnerait le terrain longeant les fonds de parcelles rue Saint Rémy n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 à charge des propriétaires concernés de prendre à leur compte les frais de géomètre et de notaire. Cette proposition ne vaudrait que sous la condition d'obtenir un accord de tous les riverains concernés qui seront consultés afin de connaître leur avis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal désapprouvent la cession de terrain au profit des riverains répertoriés ci-dessus.

#### SIVOM :

Le « SIVOM de Boves » a son siège social à Boves.

La ville de Boves ne faisant plus partie du syndicat, la Préfecture impose que le siège social soit dans une commune adhérente, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poser la candidature de la commune et de mettre à disposition un bureau un jour par semaine, un loyer symbolique de 100 € par mois sera demandé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer la candidature de la commune pour accueillir le siège social du SIVOM dans les conditions présentées ci-dessus.

#### Chauffage à l'Ecole :

Le remplacement du réseau de chauffage de l'école totalement corrodé s'avère indispensable et devra s'effectuer dans les meilleurs délais afin de ne pas perturber les cours (travaux à réaliser en août).

Le montant des travaux s'élève à 11889 € 53 HT soit 14 267.44 € TTC. La commune sollicitera l'accompagnement du Conseil Départemental à hauteur de 30 % de l'opération entrant dans le cadre des aides allouées pour la période 2017-2020 au profit des communes de moins de 1000 habitants.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Subvention du Conseil Départemental	: 3 567€
Part communale (fonds libres de la commune)	: 8322.53€
TVA (avance sur fonds libres de la commune)	: 2 377.91€
Total de l'opération TTC	: 14 267.44

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal approuvent les travaux nécessaires à l'école et la demande d'aide auprès du Conseil Départemental.  
Ils chargent Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches pour faire aboutir le projet dans les meilleures conditions.

### **Budget 2019 : DM N° 1**

Remplacement du réseau de chauffage de l'Ecole

Budget principal 2019

Section fonctionnement :

Montant total de 14.268 € prélevé en fonctionnement au :

- Article 615221 Entretien des Bâtiments publics

Section investissement :

Montant total de 14.268 € affecté en investissement au :

- Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valident le virement de crédit tel que présenté ci-dessus.

### **Budget 2019 : DM N° 2**

L'opération COCON 80, dans le cadre d'une démarche d'isolation des combles à la salle communale avec la FDE pour la maîtrise d'ouvrage, est terminée.

Au budget primitif 2019 le montant estimatif, à la charge de la commune, s'élevant à 10.442,80 € a été voté et enregistré au compte 2041582.

Il s'avère que la FDE nous verse un fonds de concours de 2.894 € et nous adresse une facture travaux de 13.312,80 € TTC. Monsieur le Président de séance propose de prendre la décision modificative suivante, en investissement, afin de procéder au règlement de la facture travaux, d'encaisser le fonds de concours et de régulariser les imputations comptables :

Budget principal 2019

Section investissement :

Montant total de 10.443 € prélevé en investissement au :

- Article 2041582 (GFP Bâtiments Installations)

Montant affecté au :

- Article 21318 (Constructions, autres bâtiments publics)

Section investissement :

Montant total de 2.894 € à inscrire en recettes au :

- Article 13258 (Subventions d'équipement non transférables, autres groupements)

Montant total de 2.894 € à inscrire en dépenses au :

- Article 21318 (Constructions, autres bâtiments publics)

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

### **Subvention au Cabaret GraBuge :**

Le Cabaret GraBuge a déjà réalisé dans notre commune en 2018, à plusieurs reprises, des prestations de très grande qualité.

2019 doit voir leur projet se prolonger et s'amplifier : création d'ateliers, spectacles, lectures en lien avec la bibliothèque, création d'un moment festif autour du personnage Emmanuel Bourgeois.

Afin d'engager le projet sur la commune une subvention de 2.000 € nous est demandée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal donnent un avis défavorable au versement d'une subvention de 2.000 € et confirment la subvention de 1.500 € qui a été votée au budget primitif 2019.

### **Budget 2019 : DM N° 3**

La situation comptable de l'exercice 2018, établie par les PEP80, nous a été transmise après l'établissement de notre budget primitif 2019. Les acomptes versés en 2018 ont été supérieurs à la situation définitive pour un montant de 6.208,61 €. D'autre part une location de véhicule facturée par erreur par les PEP80 en 2016 pour un montant de 3.400 € vient d'être solutionnée.

C'est une somme totale attendue de 9.608,61 € qu'il y a lieu de constater :

#### Section fonctionnement :

Montant total de 9.609 € à inscrire en recettes au :

- Article 773 (Mandats annulés exercices antérieurs)

Montant total de 9.609 € à inscrire en diminution de charges au :

- Article 615221 (Entretien de bâtiments publics)

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valident le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

### **III) Informations Vers sur Selle**

#### **➤ Présentation de M. CANDELIER**

##### Déclarations d'intention d'aliéner.

<b>VENDEUR</b>	<b>ADRESSE DU BIEN</b>	<b>COORDONNEES CADASTRALES</b>
DION CONSTANCE	11 route de Conty	AD 103 ET 104
IMMO AMENAGEMENT	AU CHATEAU AU CHEMIN DE CONTY lot 27	ZE 175 et 158
IMMO AMENAGEMENT	AU CHATEAU AU CHEMIN DE CONTY lot 31	ZE 137, 145,162
GAUDIERE FABIEN	17b rue Emmanuel Bourgeois	AD 142
CONSORTS LETURCQ	104 RUE DE CONTY	AE 118
LEVEL PHILIPPE	27 RUE DE L'EGLISE	AE 116
EVAIN ROBIN	25 RUE DE L'EGLISE	AE 115 AE 116
CARLU/DEMOLLIEN	6 RUELE NEVEU	R75
CHRETIEN GUILLAUME	40B RUE DE CONTY	AE 192

**Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, Monsieur le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption sur ces DIA.**

- l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 4G est prévue à côté du château d'eau.
- Suite aux fuites constatées les travaux de réparation de toiture à la Bibliothèque ont eu lieu semaine 26. Financement par Amiens Métropole
- La fibre s'implante rue du Moulin

- Transfert de la benne à déchets verts chemin des Croisettes au terrain de football à compter du 1<sup>er</sup> août. Le Conseil municipal compte sur la citoyenneté des habitants de la commune pour respecter les conditions d'utilisation et l'environnement de la benne.
- Il s'avère que les panneaux posés sur des grilles à l'entrée Nord du village gênent la visibilité des riverains pour sortir de leur propriété. Il est donc décidé que dorénavant les grilles seront interdites à cet emplacement. Il est rappelé aux associations et autres affichages autorisés que le matériel doit être retiré dans les 48h suivant l'évènement.
- L'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire à 3 ans implique que les enfants doivent être accueillis à l'école publique ou privée ou à domicile (dans ce cas la déclaration doit en être faite en mairie et à l'inspecteur d'Académie).
- La secrétaire de Mairie sera en congès du 5 au 18 août, une permanence sera assurée pendant cette période.
- Informations financières de la Préfecture et du Département :
  - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 60.330 € (60.254 € au BP 2019)
  - La Dotation de Solidarité Rurale (DSRP) : 11.621 € (11.000 € au BP 2019)
  - Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations (TADDEM) sur produit 2018 : 8.578,21 € (10.000 € au BP 2019) PM. 9.018,42 € en 2018)
- Service de l'Eau : les résultats d'analyses effectuées chaque semaine par Amiens Métropole sont affichés.
- Une fuite d'eau sur le terrain de foot a été constatée récemment ; les services d'Amiens Métropole sont intervenus afin de réparer.
- Chemin des Crouens : la pose d'une plaque d'identification de rue va être mise en place ainsi que la numérotation des propriétés n° 1, 2 et 4.
- CAF notification d'une subvention de 500 € afin d'encourager nos démarches dans le cadre des accueils de loisirs.
- Le 23 juillet, dans le cadre du centre de loisirs, les PEP80 organisent leur festival 100 % écolo SOLIDART Edition 2019, à l'école et sur la plaine de jeux
- Modification simplifiée du PLU : publication Courrier Picard le 12 juillet, enquête du 22 juillet au 23 août puis délibération pour approuver la modification,
- L'APEVB a proposé son aide pour la retraite au flambeau du 14 juillet en remplacement des animateurs du centre de loisirs indisponibles cette année pour des raisons de repos légal.
- Le CPIE est programmé la dernière semaine d'août .
- Les inscriptions, à l'accueil du mercredi, pour la période du 4 septembre au 18 décembre 2019 sont à déposer en Mairie pour le 15 juillet.
- Dans le cadre des rencontres sportives au terrain de football (finale des coupes du Grand Amiénois le samedi 22 juin et le tournoi des jeunes le dimanche 30 juin) il convient de féliciter Monsieur le Président de l'ESV pour la réussite de ces tournois. Il a même obtenu les félicitations de la ligue de football pour « la qualité des équipements et de l'organisation ».

## **TOUR DE TABLE**

### **M JEUNIAUX**

*Fête de l'école* : c'est une belle réussite. On ne peut que se réjouir de la volonté de l'APEVB de soutenir la commune et de travailler en partenariat avec elle.

*Conseil d'école* : 107 inscriptions pour la nouvelle année scolaire. Il n'y aura donc pas d'ouverture de classe cette année.

### **M PROCHWICZ**

*Atelier multi-média* : a été transformé en espace livres pour les plus jeunes. Toutefois deux postes informatiques restent à disposition des habitants aux horaires d'ouverture et pour les besoins de la bibliothèque.

*Stationnement gênant* : certains habitants se garent sur les trottoirs empêchant ainsi les piétons, poussettes ou personnes en fauteuil de passer. Il s'agit d'un simple rappel aux bonnes règles.

*Communication sur le transfert de la benne à déchets verts* : une information sera mise sur le site de la commune et des panneaux pédagogiques ont été demandés à Amiens Métropole afin de rappeler aux usagers les règles d'utilisation de la benne.

*Panneaux d'information dans le village* : celui à l'entrée nord à besoin d'être changé. D'autre part, il faudra prévoir l'installation d'un nouveau panneau au domaine du château, place du Tibet.

#### **Mme ISEBE**

Déplore des problèmes de propreté au Culmont.

Concernant le feu de la Saint Jean qui a attiré très peu de monde cette année, s'interroge sur le bien fondé de le reconduire l'année prochaine.

Sollicite les conseillers pour le bon déroulement du défilé aux lampions du 14 juillet au soir.

#### **M CAPRON**

En charge depuis 2001 du dossier sur les risques majeurs répond au questionnaire portant sur les inondations.

#### **M POURNY**

Demande quand aura lieu la commande groupée de fuel qui avait été évoquée lors d'une commission afin de profiter de meilleurs prix ?

#### **Mme LEFEBVRE**

A assisté au tournoi de sixte de Vers le dimanche 7 juillet. Déplore que des équipes venues de certains quartiers d'Amiens ont fait preuve de mauvais esprit dans le jeu et dans l'ambiance générale.

#### **M GAUDIERE**

Signale qu'une nouvelle fois les poubelles n'ont pas été ramassées dans le nouveau lotissement.

#### **Mme HENNON**

S'interroge sur la qualité des réparations effectuées à la bibliothèque et signale que certaines fenêtres ont besoin d'être changées.

#### **Réunion de Conseil**

Le prochain Conseil municipal aura lieu en septembre.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 23h15

